

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CERET**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMISTRATION**

SÉANCE du 12 septembre 2023

Délib.2023 – 15

<p>Date de la convocation</p> <p>6 septembre 2023</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le douze septembre à dix-sept heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Céret, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Mme BARANOFF Brigitte, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de CERET.</p>
<p>Nombre de membres</p> <p>En exercice : 17 Présents : 11 Votants : 12</p>	<p>Membres présents : Mme BARANOFF Brigitte, Mme MENAHEM Sophie, Mme BENARD Gisèle, Mme BOISDRON Gisèle, Mme OHN Christiane, Mme DUNYACH Monique, Mme TORRENT Michèle, Mme GUISSSET Danièle, Mme GIRARDIN Jeanine, Mme DADA Françoise, Mme GUERRIER Annie.</p> <p>Membres ayant donné une procuration : Mme KIMPE Astride a donné procuration à Mme BARANOFF Brigitte.</p> <p>Membres absents excusés : M. COSTE Michel (Président du CCAS), Mme PISSON CECCALDI Eveline.</p> <p>Membres absents : M. VILA-PASOLA Marti, Mme THILMONT Alicia, M. MAITRE Claude.</p>
<p>Votes</p> <p>Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0</p> <p>Date d'affichage</p> <p>18/09/23</p> <p>Date de publication et de mise en ligne</p> <p>18/09/23</p>	<p>Objet : Finances – Admission en non valeurs des produits irrécouvrables</p> <p>Madame Brigitte BARANOFF expose au Conseil d'Administration que Monsieur le Comptable public a présenté au CCAS un état des produits irrécouvrables sur des titres émis en 2017 et 2018 pour l'encaissement des téléalarmes, titres qui n'ont pas été acquittés et non pas pu être recouverts par le Trésor public, soit parce que le montant est inférieur au seuil des poursuites, soit parce que la personne est décédée. Le montant total de ces créances irrécouvrables est de 105.70 €.</p> <p>Il est proposé au Conseil d'Administration d'admettre en non-valeur, sur l'exercice 2023, les titres irrécouvrables portés sur la liste n° 5939330112 établie par Monsieur le Comptable public pour un montant total de 105.70 €. Les crédits correspondants sont prévus au budget de l'exercice à l'article 6541 (créances admises en non-valeur).</p> <p style="text-align: center;">Le conseil d'administration, après avoir délibéré, décide à l'unanimité,</p> <p>-D'admettre en non-valeur, sur l'exercice 2023, les titres irrécouvrables portés sur la liste n° 5939330112 établie par Monsieur Le Comptable Public pour un montant total de 105.70 €.</p>

-Dit que les crédits correspondants sont prévus au budget de l'exercice 2023 à l'article 6541 (créances admises en non-valeur).

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour expédition conforme

La Vice-Présidente du CCAS
Mme Brigitte BARANOFF

C.C.A.S.
Ville de Céret
Tél. 04 68 87 57 94

REÇU LE :
18 SEP. 2023
SOUS-PRÉFECTURE
DE CÉRET